

d) Taux de mortalité (population marocaine)

D'après les décès constatés par les bureaux d'hygiène de Casablanca, Rabat et Oujda

| DATE | POPULATION moyenne estimée | | Décès constatés | | DECES pour 10.000 habitants | | |
|--|-------------------------------|------------|-----------------|------------|--------------------------------|------------|----------|
| | Musul- mans | Israélites | Musul- mans | Israélites | Musul- mans | Israélites | Ensemble |
| | milliers d'habit. | | | | | | |
| 1949 - » » | 575 | 85 | 3.492 | 354 | 229 | 160 | 220 |
| 1950 - » » | 595 | 87 | 3.434 | 315 | 231 | 143 | 220 |
| 1951 - » » | 615 | 88 | 3.678 | 330 | 239 | 150 | 228 |
| 1952 - » » | 630 | 90 | 3.703 | 306 | 235 | 136 | 221 |
| 1951 - 2 ^{me} trimestre | 613 | 88 | 3.383 | 286 | 218 | 130 | 209 |
| 1951 - 3 ^{me} trimestre | 617 | 88 | 3.474 | 369 | 225 | 168 | 218 |
| 1951 - 4 ^{me} trimestre | 623 | 88 | 3.931 | 321 | 252 | 146 | 239 |
| 1952 - 1 ^{er} trimestre | 625 | 90 | 4.111 | 338 | 267 | 152 | 252 |
| 1952 - 2 ^{me} trimestre | 625 | 90 | 3.473 | 310 | 222 | 138 | 212 |
| 1952 - 3 ^{me} trimestre | 635 | 90 | 3.423 | 289 | 216 | 128 | 205 |
| 1952 - 4 ^{me} trimestre | 635 | 90 | 3.803 | 285 | 240 | 127 | 225 |
| 1953 - 1 ^{er} trimestre | | | | | | | |

Note sur l'école militaire des élèves-officiers marocains de Dar el Beïda ⁽¹⁾

I. — REGARDS SUR LE PASSE

L'école militaire des élèves-officiers marocains, créée en 1919 par le maréchal Lyautey, est installée dans un palais, restauré et aménagé, du nom de « Dar-el-Beïda », situé à 4 kilomètres de Meknès, et construit, vers 1760, par le sultan Moulay Mohamed ould Abdellah, petit-fils du grand Moulay Ismail, contemporain de Louis XIV.

Le maréchal Lyautey se proposait, alors, de former des officiers marocains pour encadrer les régiments de tirailleurs et de spahis. Il pensait, en outre, que ces officiers, plus spécialement choisis parmi les fils de notables, et ayant reçu, dans un cadre militaire, une instruction et une éducation appropriées, seraient, après avoir servi quelques années dans l'armée, préparés à remplir, mieux que quiconque, des fonctions de chef civil.

L'école répondit aux espérances que le maréchal Lyautey avait fondées sur elle.

Au 1^{er} janvier 1953, en effet, elle a formé plus de 200 officiers marocains qui se sont distingués sur tous les théâtres d'opérations où les troupes françaises ont été engagées depuis 1920 (pacification du Maroc, opération du Levant, campagne 1939-45, en France, Tunisie, Italie, Allemagne, Autriche, Indochine...).

Partout, côte à côte avec leurs camarades français, ils se sont fait remarquer par leur loyalisme, leur courage, leur allant, leur sens de la manœuvre et leur esprit de sacrifice.

(1) Source : commandement de l'école de Dar-el-Beïda.

Vingt-trois d'entre eux sont tombés à ce jour au champ d'honneur.

Une centaine d'officiers marocains sont, actuellement, en activité, dont un colonel et un lieutenant-colonel.

En outre, une quarantaine d'anciens continuent à « servir » dans des postes makhzen, comme pachas, caïds, ou khalifats.

Tous restent très attachés à leur vieille école, et ne manquent jamais une occasion d'assister aux fêtes ou réunions qui y sont organisées.

Grâce à la marque de « Dar-el-Beïda », ils ont été, et sont encore, les meilleurs artisans de l'œuvre de rapprochement franco-marocain.

Le 16 avril 1947, le mérite de l'école est officiellement reconnu, et la citation suivante, à l'ordre de l'armée, lui est décernée :

« Fidèle à la mission qui lui a été dévolue, lors de sa formation, en 1919, par le maréchal Lyautey, a formé une pléiade d'officiers, qui se sont illustrés sur tous les champs de bataille d'Afrique et d'Europe, et, particulièrement, lors des durs et âpres combats livrés pendant les opérations de 1939-1945, en France, en Tunisie, en Allemagne et en Autriche ; a su inculquer à ces jeunes officiers les plus hautes qualités d'honneur, de courage et de loyalisme, qu'ils n'ont cessé d'affirmer au long de leur carrière militaire, et dans les divers commandements qui leur ont été confiés ; a fait naître, entre les officiers français et marocains, des liens d'amitié et d'esprit de sacrifice, scellés sur les champs

« de bataille, et dont l'aboutissement a été une fidélité entière
« et un dévouement absolu à la cause commune. »

Le 22 avril 1947, au cours d'une cérémonie mémorable, le général d'armée Leclerc, ancien lieutenant instructeur de Dar-el-Beida, accrochait au fanion de l'école la croix de guerre avec palme, que lui valait cette citation. Il concluait son allocution par ces mots : « Je souhaite que Dar-el-Beida continue à être l'un des centres où se fortifiera, sans cesse, dans le cadre de notre armée, l'amitié étroite entre Français et Marocains, amitié indispensable à nos deux peuples, demain comme hier. »

II. — ORIENTATION NOUVELLE

Mais, compte tenu de l'évolution constante du Maroc, le besoin se fait sentir d'améliorer, sur le plan des études surtout, l'ancienne formule de l'école.

Il est décidé, en 1949, d'en élever le niveau, et d'élargir ses débouchés, qui ne mèneront plus seulement aux carrières militaires, mais qui pourront, également, donner accès à toutes les carrières administratives, libérales ou agricoles.

En outre, au point de vue admission, si les garanties morales sont toujours aussi strictes, la tendance est de tenir davantage compte de la valeur intellectuelle que de l'origine sociale. C'est ainsi que les portes de l'école s'ouvrent aux fils de petits fonctionnaires et d'anciens combattants, d'origine généralement modeste, mais particulièrement méritants.

Le 15 mars 1949, une instruction résidentielle précise que « l'école de Dar-el-Beida doit tendre vers la formule Prytanée, avec pour buts essentiels :

— former des jeunes Marocains en vue de la carrière d'officiers marocains ;

— préparer des candidats à certaines grandes écoles françaises ;
— préparer des candidats à l'école marocaine d'administration. »

Le 11 avril 1951, le résident général décide de passer à la réalisation progressive, et effective, de l'orientation nouvelle.

Pour commencer, l'école, comportant toutes les classes modernes des premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire (moins, pour le moment, la deuxième partie du baccalauréat), préparera à la première partie du baccalauréat à l'école marocaine d'administration, ainsi qu'à l'école spéciale inter-armes de Coetquidan.

A culture et à titre égaux avec leurs camarades français, ses élèves pourront prétendre à des situations équivalentes comportant les mêmes droits et, notamment, le même avancement.

Une plus grande partie de l'élite rurale, bien armée sur les plans physique, intellectuel et surtout moral, verra, ainsi, son niveau s'élever, et on peut espérer qu'assez vite elle rattrapera son retard sur l'élite citadine.

Du fait de cette réorganisation, le nombre de professeurs augmente en fonction des classes nouvelles, et les effectifs des élèves vont bientôt presque tripler.

Dès 1949, l'extension des terrains de l'école était réalisée non sans difficultés, et, en 1950, la construction d'un bloc scolaire moderne était entreprise. Celle-ci est actuellement en voie d'achèvement.

En même temps, s'élevaient les logements des cadres.

Fin 1953, l'effort, depuis le début, se chiffrera par une dépense de 110 millions environ.

Il est prévu que 70 millions seront encore nécessaires pour terminer l'œuvre entreprise.



Le général d'armée Guillaume, Résident général et le colonel d'Arcimolles, commandant l'école, devant la stèle des anciens élèves tombés au champ d'honneur.

III. — COMPOSITION ET EFFECTIFS ACTUELS

L'école comprend actuellement :

- un cours préparatoire ;
- une section administrative ;
- des classes de seconde et de première ;
- un peloton d'élèves-officiers.

Au 1^{er} janvier 1953, l'école compte 112 élèves (chiffre qui avoisinera 150 à la rentrée d'octobre prochain), sur lesquels on compte :

- 60 % d'arabes ruraux,
- 40 % de berbères,
- 30 % de fils de notables.

Si tous les élèves de l'école portent la tenue militaire et sont soumis à une discipline militaire, seuls, les élèves-officiers du peloton sont, en fait, militaires.

1° — Le cours préparatoire.

Il comporte toutes les classes du 1^{er} cycle (6^e, 5^e, 4^e et 3^e modernes), avec l'arabe littéraire comme première langue dès la 6^e, et l'anglais comme seconde langue, à partir de la 4^e.

Le B.E.P.C. sanctionne les études du 1^{er} cycle. Il ne constitue qu'un test, et son obtention n'est pas indispensable pour passer à la classe supérieure.

A l'issue du cours préparatoire (c'est-à-dire à l'issue de la classe de 3^e) les élèves, tout en demeurant à l'école, doivent opter :

- soit pour une carrière militaire, en entrant au peloton, et en contractant un engagement de 4 ans ;
- soit pour une carrière civile (libérale, agricole ou administrative), sans aucune obligation de caractère militaire.

2° — La section administrative.

Cette section est réservée aux élèves qui, à l'issue de la 3^e se destinent à être fonctionnaires civils, et préparent l'école marocaine d'administration.

La plupart des cours sont communs à la classe de seconde.

Cependant, l'étude de l'arabe y est particulièrement poussée, et elle comporte, en outre, un cours spécial d'histoire et de géographie du Maroc.

3° — Les classes de seconde et de première.

Ces classes sont communes aux élèves civils et militaires qui, tous, doivent présenter le baccalauréat.

4° — Le peloton d'élèves-officiers.

Il comprend quatre sections correspondant aux quatre années d'études prévues :

- 1^{re} année : soldat de 2^{me} classe — Classe de seconde
- 2^{me} année : caporal — Classe de première
- 3^{me} année :

| | | |
|-------------|---|--------------------------|
| sergent | } | Préparation à Coetquidan |
| ou maréchal | | |
- 4^{me} année :

| | | |
|-----------|---|--------------------------|
| des-logis | } | Préparation à Coetquidan |
| | | |

Les deux premières années sont sanctionnées par la première partie du baccalauréat ; les deux dernières, pendant lesquelles l'accent est mis sur l'instruction militaire, le sont par le brevet de chef de section ou de peloton.

A l'issue du peloton, les élèves se présenteront au concours de l'Ecole inter-armes de Coetquidan dans les mêmes conditions que les candidats français.

Après un an de Coetquidan, ils seront nommés sous-lieutenants d'active.

La procédure est engagée dans d'excellentes conditions pour qu'ils ne soient plus soumis au décret restrictif actuel du 7 février 1940, et pour qu'ils aient le droit de recevoir « à titre marocain », application de toutes les dispositions du statut militaire français intégral, notamment en matière d'avancement, de commandement et d'affectation. En somme, l'égalité est totale.

Plus tard, quand les élèves arriveront plus jeunes, et qu'ils pourront affronter la deuxième partie du baccalauréat, il ne sera pas interdit d'envisager la préparation à Saint-Cyr ou à d'autres grandes écoles, telle, par exemple, que l'Ecole de Santé militaire de Lyon.

Il faut encore noter qu'il est envisagé que les élèves les mieux doués pourront, dans l'avenir, préparer le concours des grandes écoles au Prytanée de la Flèche.

Quant aux armes autres que l'infanterie et la cavalerie, l'éventualité pour les Marocains d'y accéder un jour n'est pas exclue. Elle est uniquement fonction de leur degré de culture, sur le plan général comme sur le plan technique.

IV. — ORGANISATION DE L'ECOLE

1° — Commandement.

L'école militaire des élèves-officiers marocains fait partie des services spéciaux du Maroc, placés sous la haute autorité du Commissaire Résident général.

Elle est commandée par un officier supérieur, provenant, en principe, du service des affaires indigènes du Maroc, assisté d'un personnel civil et militaire.

Elle relève directement :

- 1° du Commissaire Résident général, en ce qui concerne l'organisation, le recrutement et le statut des élèves, le fonctionnement et l'administration du personnel civil et militaire.
- 2° du Général Commandant Supérieur des Troupes du Maroc, pour tout ce qui concerne la discipline générale, l'instruction militaire des élèves-officiers et leur avancement.

2° — Administration.

L'école constitue une unité formant corps.

Elle est un organisme chérifien, dont le budget forme les chapitres 28 et 29 du budget de la direction de l'Intérieur.

3° — L'encadrement est réalisé par un certain nombre d'officiers et de professeurs, détachés de la direction de l'instruction publique, particulièrement qualifiés.

4° — Les conditions d'admission, sont les suivantes :

- être apte physiquement ;
- avoir l'âge requis (au maximum 14 ans en sixième) (majoré d'un an par classe au-dessus de la sixième).
- être titulaire, soit du certificat d'études primaires, soit de l'examen d'entrée en sixième ;
- être susceptible de poursuivre des études secondaires et de présenter le baccalauréat ;
- appartenir à une famille honorable (grands ou petits notables, fonctionnaires, anciens combattants) ;
- présenter des garanties morales ;
- être admis au concours d'admission ayant lieu en juin.

5° — Statut des élèves.

Les élèves sont admis sur proposition du commandant de l'école soit comme payants, soit comme boursiers, dans la limite des crédits budgétaires, et après avis des autorités locales. Des fractions de bourse sont, également, prévues (3/4 de bourse, 1/2 bourse, 1/4 de bourse).

En principe, l'école est réservée aux ruraux, les citadins fréquentant de préférence les lycées ou les collèges musulmans.

6° — Régime.

Le régime est celui de l'internat.

Une discipline ferme, qui n'exclut pas la bienveillance, y règne.

Les élèves peuvent sortir en ville un dimanche sur deux, si leurs parents les y autorisent.

En plus de l'instruction, on s'attache à développer chez eux la santé de l'esprit comme celle du corps.

Et, si l'éducation physique est très poussée, c'est la formation morale qui requiert les soins les plus attentifs des cadres

En dehors des habitudes courantes de franchise, de travail, de propreté, d'ordre, d'exactitude et de méthode, qui leur sont inculquées, les élèves sont, fréquemment, appelés à réfléchir sur le sens et la valeur des mots : discipline, initiative, loyalisme, audace, honneur et sacrifice — autant de symboles auxquels ils seront souvent heureux de pouvoir se raccrocher durant leur vie d'homme.

Cette éducation est facilitée du fait du régime militaire de l'école, et, aussi parce que les effectifs de chaque classe ou de chaque section sont, à dessein, limités, ce qui rend possible, entre cadres et élèves, des contacts directs étroits et confiants.

Il faut, en outre, souligner qu'en l'absence de surveillants, on a dû adopter un système d'auto-surveillance assuré par les élèves, eux-mêmes, sous le contrôle de l'officier de semaine. Ce système présente l'avantage de les initier pratiquement à l'obéissance, comme au commandement et aux responsabilités.

Enfin, en raison du grand nombre de candidats (5 à 600 actuellement) et du petit nombre de places (30 à 35 par an), les élèves laissant par trop à désirer, tant sur le plan de la conduite que sur celui du travail, ne peuvent, naturellement, être maintenus à l'école.

Au point de vue religieux, les élèves qui le désirent peuvent assister aux offices du vendredi et des jours de fêtes musulmanes. Un « fqih » qualifié est spécialement chargé de l'instruction religieuse.

7° — Voyages en France.

Un voyage d'études en France, de 10 à 15 élèves, sous la conduite d'un officier instructeur, est organisé chaque année. Il dure, en principe, trois semaines, et comprend, outre la visite de Paris et des environs, un circuit spécialement choisi (champs de bataille, monuments historiques, établissements industriels, exploitations agricoles, etc...)

De plus, en accord avec le service de la jeunesse et des sports, il est prévu que, chaque été, un certain nombre d'élèves pourront participer, avec des étudiants français du Maroc, à des déplacements en France, d'une durée d'un mois, placés sous le signe du tourisme sportif (descente de rivières, séjour en haute montagne, yachting, etc).

8° — Pensions.

Le montant de la pension pour les élèves payants est de 6.500 francs par mois.

Cette somme est payable d'avance, par trimestre, (soit 19.500 francs), par l'intermédiaire des autorités locales de contrôle.

9° — Trousseau.

Le trousseau, y compris celui des boursiers, est à la charge des parents. Sa composition est adressée avec l'avis d'admission.

Outre le trousseau, un uniforme de sortie, composé d'un blouson, d'un pantalon de golf, de 2 paires de bas, de 2 chemises bleu clair, d'un tricot de laine, d'une cravate et d'une chéchia est fourni à l'élève par les soins de l'école. Son remboursement (soit 12.000 francs) est, également à la charge des parents, que leur fils soit boursier ou non.

Pour ce remboursement, comme pour l'achat du trousseau, les autorités locales ont généralement admis, qu'en cas d'indigence totale, elles se substitueraient aux parents ou au tuteur, en faisant appel aux caisses de bienfaisance ou de secours.

Les élèves du peloton d'élèves-officiers sont militaires. En conséquence, ils sont habillés gratuitement par les soins de l'école, et ils n'ont aucune pension à verser.

10° — Provision de casse.

Une provision, dite « de casse », de 2.000 francs est exigée par élève, payant ou boursier. Elle est restituée, en fin d'année, déduction faite des détériorations éventuelles.

11° — Etablissement des dossiers.

Les dossiers sont établis par les autorités de contrôle du domicile des parents du candidat.

Ils doivent comprendre :

- 1° une demande d'admission, signée par le chef de famille ;
- 2° une note d'appréciation du directeur de la dernière école fréquentée par le candidat, faisant ressortir son avis sur le travail, l'intelligence et l'état d'esprit dont celui-ci a fait preuve pendant son séjour à l'école, et indiquant la dernière classe suivie par l'élève (cette note doit, en outre préciser l'aptitude de l'élève à poursuivre des études secondaires) ;
- 3° Un certificat médical certifiant que le candidat est normal est bien constitué ;
- 4° une notice de renseignements, sur le candidat et sa famille, établie par l'autorité de contrôle selon un modèle prévu, et envoyé par l'école aux autorités locales qui en font la demande.

Si les parents demandent l'admission de leur fils ou pupille comme boursier à l'école, l'autorité de contrôle doit bien préciser son avis sur ce point.

Il y a lieu, en particulier, d'indiquer si l'élève était boursier, demi-boursier ou payant dans l'établissement qu'il quitte.

Les dossiers sont admis directement au commandant de l'école, pour le 1^{er} juillet au plus tard. Celui-ci, compte tenu des élé-

ments des dossiers et des résultats de l'examen d'entrée, établit la liste des élèves susceptibles d'être admis, et l'adresse, pour décision, le 15 juillet, au résident général.

avenir est, d'abord « dans la main de Dieu » et... « dans celle des élèves ». Il dépend, ensuite, de la foi des cadres de l'école dans l'orientation nouvelle, autant que de leur compétence et de leur dévouement. Il est, enfin, fonction, à la base, de l'action des autorités locales travaillant en liaison étroite avec les directeurs d'établissements scolaires.

V. — L'AVENIR

Certes, le passé de Dar-el-Beida répond de son avenir. Mais, comme le rappelle justement le proverbe arabe, cet

Meknès, le 20 février 1953.

Mouvements migratoires

Passages de voyageurs (1) aux frontières du Maroc

| NATIONALITE | Voie empruntée | 1950 | 1951 | 1952 | 1952 | 1952 | 1952 | 1952 | 1953 |
|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | moyenne trim. | moyenne trim. | moyenne trim. | 1 ^{er} trim. | 2 ^{me} trim. | 3 ^{me} trim. | 4 ^{me} trim. | 1 ^{er} trim. |
| ENTREES | | | | | | | | | |
| Français | Terre | 47.616 | 57.489 | 73.987 | 41.744 | 63.242 | 116.440 | 74.522 | |
| | Mer | 9.008 | 9.096 | 9.862 | 5.564 | 7.530 | 15.341 | 11.012 | |
| | Air | 20.947 | 22.929 | 24.589 | 16.699 | 20.096 | 34.667 | 26.896 | |
| | Total | 77.571 | 89.514 | 108.438 | 64.007 | 90.868 | 166.448 | 112.430 | |
| Etrangers | Terre | 5.726 | 6.960 | 11.976 | 8.819 | 10.703 | 16.061 | 12.320 | |
| | Mer | 741 | 864 | 1.630 | 1.912 | 2.247 | 1.169 | 1.193 | |
| | Air | 2.187 | 5.847 | 5.756 | 6.390 | 5.503 | 5.874 | 5.255 | |
| | Total | 8.654 | 13.671 | 19.362 | 17.121 | 18.453 | 23.104 | 18.768 | |
| Marocains (2) | Terre | 44.579 | 31.371 | 51.731 | 33.725 | 43.945 | 84.863 | 44.390 | |
| | Mer | 898 | 588 | 965 | 562 | 725 | 1.737 | 838 | |
| | Air | 837 | 384 | 1.392 | 572 | 781 | 3.403 | 811 | |
| | Total | 46.314 | 32.343 | 54.088 | 34.859 | 45.451 | 90.003 | 46.039 | |
| Ensemble | Terre | 97.921 | 84.942 | 137.694 | 84.288 | 117.890 | 217.364 | 131.232 | |
| | Mer | 10.647 | 8.406 | 12.457 | 8.038 | 10.502 | 18.247 | 13.043 | |
| | Air | 23.971 | 24.363 | 31.737 | 23.661 | 26.380 | 43.944 | 32.962 | |
| | Total | 132.539 | 117.711 | 181.888 | 115.987 | 154.772 | 279.555 | 177.237 | |
| SORTIES | | | | | | | | | |
| Français | Terre | 44.847 | 37.917 | 72.339 | 39.951 | 77.455 | 106.672 | 65.279 | |
| | Mer | 6.432 | 3.120 | 8.637 | 3.862 | 12.908 | 14.149 | 3.630 | |
| | Air | 15.235 | 11.373 | 17.401 | 13.140 | 20.425 | 21.114 | 14.940 | |
| | Total | 66.514 | 52.410 | 98.381 | 56.953 | 110.788 | 141.935 | 83.849 | |
| Etrangers | Terre | 6.153 | 5.742 | 12.058 | 8.409 | 11.896 | 16.490 | 11.439 | |
| | Mer | 635 | 501 | 1.401 | 1.521 | 2.327 | 990 | 774 | |
| | Air | 1.837 | 3.195 | 6.067 | 4.488 | 6.975 | 6.901 | 5.904 | |
| | Total | 8.625 | 9.438 | 19.528 | 14.418 | 21.198 | 24.381 | 18.117 | |
| Marocains (2) | Terre | 20.160 | 17.988 | 40.196 | 25.093 | 41.660 | 58.558 | 35.471 | |
| | Mer | 1.484 | 933 | 2.154 | 878 | 2.175 | 4.038 | 1.526 | |
| | Air | 638 | 351 | 798 | 379 | 473 | 1.845 | 496 | |
| | Total | 22.282 | 19.272 | 43.148 | 26.350 | 44.308 | 64.441 | 37.493 | |
| Ensemble | Terre | 71.160 | 61.647 | 124.592 | 73.453 | 131.011 | 181.720 | 112.189 | |
| | Mer | 8.551 | 4.554 | 12.192 | 6.261 | 17.410 | 19.177 | 5.930 | |
| | Air | 17.710 | 14.919 | 24.270 | 18.007 | 27.873 | 29.860 | 21.340 | |
| | Total | 97.421 | 81.120 | 161.057 | 97.721 | 176.294 | 230.757 | 139.459 | |

(1) Voyageurs de tous âges.

(2) Le fort excédent de marocains par voie de terre ne correspond pas à une immigration réelle, mais semble dû à un enregistrement incomplet des sorties de frontaliers vers l'Algérie dans la région d'Oujda.